



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 22 juillet 1965

à 9 h 55

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

| | <i>Pages</i> |
|--|--------------|
| Point 24 de l'ordre du jour: | |
| Rapport du Secrétaire général sur l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (<i>suite</i>) | 229 |
| Organisation des travaux (<i>reprise des débats de la 1366^e séance</i>) | 233 |

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Bulgarie, Philippines.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (E/4049 ; E/L.1086) (*suite*)

1. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) remercie le Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies de l'exposé qu'il a fait à la 1389^e séance des mesures prises jusqu'ici pour faire démarrer les activités de l'Institut, et des renseignements qu'il a donnés sur les fonctions dont il s'acquittera. Avant cet exposé, le Conseil disposait seulement des renseignements assez succincts contenus dans le rapport intérimaire du Secrétaire général (E/4049).

2. Le Directeur général a dit que certains contributeurs ont exprimé leur vif désir que l'Institut commence ses

travaux dès que possible. La délégation du Royaume-Uni, elle aussi, espérait que le Directeur général pourrait apporter à la session actuelle des renseignements précis sur le programme de travail de l'Institut pour l'année à venir. Les quatre principes sur lesquels les membres du Conseil d'administration se sont mis d'accord (E/4049, par. 7) semblent tout à fait acceptables, mais ont un caractère très général. La réunion du groupe de consultants qui doit avoir lieu bientôt à Bellagio et la deuxième session du Conseil d'administration qui se tiendra en automne 1965 aboutiront peut-être à la formulation d'un programme permettant à l'Institut d'exercer une véritable influence dans les domaines du développement et du maintien de la paix, qui sont les deux principales activités des Nations Unies.

3. Si le Gouvernement du Royaume-Uni a décidé de verser une contribution initiale importante à l'Institut, c'est pour renforcer les Nations Unies. Il importe, en effet, qu'il existe un moyen de former des fonctionnaires, notamment des fonctionnaires originaires de pays en voie de développement, à la fonction publique internationale, dont l'efficacité conditionne le succès des activités des Nations Unies. L'Institut pourrait aussi procéder à une analyse des activités et des problèmes des Nations Unies pour en dégager des méthodes d'approche plus scientifiques et améliorer l'efficacité de leur action en faveur du développement et du maintien de la paix. Les fonctionnaires de rang supérieur associés aux travaux de l'Institut constitueront un cadre de réserve auquel le Secrétaire général pourra, le cas échéant, faire appel pour des missions.

4. Le Gouvernement du Royaume-Uni pense que l'Institut devrait, en premier lieu, organiser un cours de formation régulier, dont la durée pourrait être d'une année scolaire, qui permettrait d'initier de jeunes fonctionnaires des pays en voie de développement aux pratiques administratives internationales. Ce cours de base constituerait le noyau des activités de l'Institut. On pourrait organiser, par la suite, des cours spéciaux de moindre durée pour répondre à des besoins divers; ces cours pourraient être destinés, par exemple, à des fonctionnaires des cadres supérieurs ou à des fonctionnaires en cours de carrière appartenant déjà à la fonction internationale. Enfin, il serait utile que l'Institut dispense aux représentants résidents de l'assistance technique une formation qui n'a pas été vraiment assurée jusqu'ici.

5. Le Gouvernement du Royaume-Uni voudrait que l'Institut dresse une liste de projets de recherche et la soumette à de hauts fonctionnaires de l'ONU, notamment au Secrétaire général et au Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales. Des membres du Secrétariat ont déjà présenté au Conseil d'administration des sugges-

tions utiles en cette matière. Lorsque certains projets auront été adoptés, on pourra constituer des équipes de chercheurs pour les exécuter.

6. La situation financière exposée dans le rapport du Secrétaire général n'est pas encore tout à fait satisfaisante, même si l'on tient compte du complément d'information fourni par le Directeur général. Le Conseil économique et social a été avisé, l'année précédente, qu'il faudrait au moins 5 millions de dollars pour faire démarrer l'Institut ; or, le total des contributions annoncées jusqu'ici n'atteint que 3 millions de dollars. Le Gouvernement du Royaume-Uni voudrait apporter tout son appui à l'Institut et espère que les contributions atteindront le niveau initialement envisagé par le Secrétaire général. En offrant une contribution de 500 000 dollars, le Royaume-Uni a posé trois conditions : il faut que les autres Etats Membres, en réponse à l'appel du Secrétaire général, versent des contributions suffisantes pour que le chiffre initialement fixé comme objectif soit atteint ; il faut ensuite que la formation de fonctionnaires venant de pays en voie de développement reste une tâche essentielle de l'Institut ; il faut enfin que soit fourni en temps utile un état plus détaillé des dépenses et des dispositions budgétaires prévues pour l'Institut. Il ne semble pas que ces conditions aient été remplies, mais le Directeur général pourra peut-être donner des précisions sur ce point.

7. M^{me} WRIGHT (Danemark) prend acte avec satisfaction de la création de l'Institut de formation et de recherche, en tant qu'organisme autonome des Nations Unies. La solution des problèmes d'organisation n'est jamais aussi rapide qu'on le croit de prime abord. Comme il faut aussi beaucoup de temps pour déterminer les possibilités de concours financiers de sources gouvernementales et non gouvernementales, il est encourageant de constater que l'Institut est maintenant installé dans ses locaux, dispose d'un capital suffisant pour commencer ses opérations et a, à sa tête, un Directeur général qui possède l'ensemble des compétences que requiert sa mission. A la suite des contacts que la délégation danoise a eus à New York avec le Directeur général, M^{me} Wright est convaincue que le prochain rapport présenté au Conseil contiendra des propositions précises quant à la manière dont l'Institut pourra le mieux atteindre ses objectifs principaux, qui sont le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique et social.

8. Le Conseil d'administration a souligné que la recherche ne devait pas avoir la primauté sur la formation et que l'Institut devrait s'attacher, dès le départ, à dispenser une formation d'intérêt pratique plutôt que théorique (E/4049, par. 7). Puisque les pays en voie de développement ont surtout des problèmes d'ordre pratique à résoudre, les travaux de recherche devraient aussi être axés sur des objectifs précis, liés aux aspects politiques, économiques et sociaux du processus de développement. M^{me} Wright est persuadée que l'Institut pourra plus tard envisager ses travaux dans une perspec-

9. Il est de bon augure que tant de pays en voie de développement aient contribué activement, non seulement à la préparation du projet de statuts de l'Institut, mais aussi à son financement. Les contributions de sources non gouvernementales n'ont pas encore répondu à l'attente, mais il est normal que les donateurs privés, avant de s'engager, attendent d'avoir vu l'Institut à l'œuvre ou, du moins, attendent qu'il ait établi des programmes plus précis.

10. M^{me} Wright constate avec satisfaction que les cours donnés par l'Institut, notamment à l'intention des ressortissants de pays en voie de développement, ne viseront pas seulement à former des fonctionnaires internationaux appelés à servir auprès de l'ONU et des institutions spécialisées, tant au siège de ces organisations que sur le terrain, mais comprendront aussi des stages de perfectionnement destinés aux fonctionnaires nationaux. Il appartient en effet à chacun de décider, en accord avec son gouvernement, s'il sera plus utile à l'administration de son pays ou à l'administration internationale, ou s'il peut alternativement se consacrer à l'une et à l'autre.

11. M^{me} Wright remercie le Directeur général de son premier rapport oral au Conseil et des idées qu'il contient sur les activités futures de l'Institut. Elle espère que le Directeur général présentera l'année prochaine un rapport écrit exposant un programme de travail précis, accompagné d'indications sur les priorités et sur les résultats acquis par l'Institut pendant sa première année de fonctionnement. C'est la seule façon d'encourager les gouvernements, les institutions non gouvernementales et les sociétés nationales ou internationales à intensifier leur collaboration avec l'Institut et à accroître leurs contributions. M^{me} Wright espère aussi que les pays en voie de développement suivront de près l'évolution des activités de l'Institut et présenteront à leur sujet des critiques constructives, tant au Conseil qu'à l'Assemblée générale.

12. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) dit que, lorsque M. Nyerere, Président de la République-Unie de Tanzanie, a passé en revue les problèmes auxquels le Conseil et l'Assemblée générale ont à faire face, il a dit que, dans le domaine du savoir, l'Institut était une entreprise d'intérêt passionnant et de caractère tout à fait nouveau. Le choix de M. d'Arboussier, du Sénégal, comme Directeur général inspire à la Tanzanie une grande confiance dans l'avenir de l'Institut. Maintenant qu'elle connaît son mandat et son programme, la délégation de la Tanzanie est persuadée qu'il deviendra une institution des Nations Unies vraiment utile si on le laisse poursuivre ses travaux à l'abri de certaines influences fâcheuses qui tendent à s'exercer sur d'autres activités des Nations Unies.

13. L'Institut a été créé pour aider les Nations Unies à accomplir deux de leurs tâches essentielles : le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du développement économique et social des peuples du monde. Il faut espérer que son Directeur général aura toute latitude pour faire de l'Institut un haut lieu

générale permet de le penser : le Directeur général, guidé par le Conseil d'administration, aura seul la responsabilité de l'exécution des programmes ; le Secrétaire général est membre du Conseil d'administration, mais n'en assure pas en permanence la présidence qui est exercée, à tour de rôle, par les membres du Conseil. D'autre part, il est tenu compte, dans la composition du Conseil, du principe de la répartition géographique équitable appliqué dans les organismes des Nations Unies.

14. En ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Institut sera en mesure de rechercher les causes de certaines situations qui menacent la paix et la sécurité, en toute honnêteté intellectuelle et avec tout le poids que lui donne son autonomie. En ce qui concerne la promotion du développement économique et social, il pourra étudier, en toute objectivité, les causes de ce que l'on pourrait appeler le déclin de la Décennie du développement et présenter des recommandations sur les moyens de mettre fin à cette évolution défavorable.

15. Il faut espérer que, dans le cadre de ses travaux de recherche opérationnelle, l'Institut entreprendra des études réellement objectives, qui feront honneur au monde du savoir et que ses membres s'occuperont de problèmes qui, sans être nécessairement liés dans l'immédiat aux activités des Nations Unies, leur seront très utiles à un stade ultérieur. Pour ce qui est de la formation proprement dite, les stagiaires des pays en voie de développement et des pays industrialisés ne manqueront pas de tirer un parti utile des travaux de l'Institut dans le domaine de la recherche opérationnelle.

16. Sans vouloir proposer officiellement l'inscription de certaines questions au programme de l'Institut, la délégation tanzanienne songe à onze thèmes, dont l'étude aurait un intérêt réel pour la communauté internationale. Le premier serait évidemment l'étude des causes des ruptures de la paix et de la sécurité internationales. L'Institut serait aussi fondé à étudier la question de l'examen et de la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil, car les délibérations que le Conseil y a consacrées ont abouti à des débats acerbes, d'où se sont dégagées deux tendances opposées. Troisièmement, l'Assemblée générale pourrait juger utile de charger l'Institut de l'étude de la révision de la Charte ; bien qu'un comité plénier se soit attaqué à cette tâche, il n'est arrivé à aucun résultat tangible en raison de courants politiques contraires ; du fait de son objectivité et de la confiance que tous les Etats Membres ont en son Directeur général, l'Institut est tout indiqué pour traiter de ce problème important. Quatrièmement, on pourrait demander à l'Institut d'étudier une définition de l'agression, question dont l'examen a aussi été gêné par la politique de puissance. Cinquièmement, pour ce qui est de la promotion du développement économique et social, l'Institut pourrait étudier l'emploi approprié de l'aide bilatérale et de l'aide multilatérale et leurs avantages et leurs inconvénients. Ce n'est pas qu'il y ait vraiment incompatibilité entre ces deux formes d'assistance, mais les avis diffèrent nettement sur la part à attribuer à l'une et à l'autre. Sixièmement, l'Institut pourrait tenter de déterminer dans quelle mesure les pays en voie de développement tirent un profit réel des programmes des Nations Unies, eu

égard aux méthodes actuelles d'assistance technique. Septièmement, il pourrait examiner s'il convient que les progrès réalisés par les pays développés industrialisés dans le domaine de la science et de la technique soient transférés indistinctement dans les pays en voie de développement. Huitièmement, l'Institut pourrait s'occuper des conséquences économiques et sociales du désarmement et étudier, non seulement les avantages qui en résulteraient pour les pays en voie de développement, mais aussi ceux qu'en tireraient les pays possédant des armements et la mesure dans laquelle ils seraient disposés à partager ces avantages avec les pays en voie de développement. Neuvièmement, l'Assemblée générale pourrait demander à l'Institut d'entreprendre une étude théorique de la notion de coexistence pacifique. Dixièmement, on pourrait l'inviter à étudier le concept fondamental de gouvernement mondial, préalable essentiel à la création d'un tel gouvernement. Enfin, l'Institut pourrait s'attacher à l'étude scientifique de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

17. En terminant, le représentant de la Tanzanie dit que son gouvernement suivra avec la plus grande attention les activités de l'Institut et donne à son Directeur général l'assurance qu'il peut compter sur tout son appui tant en ce qui concerne les ressources financières que les ressources humaines dont dispose la Tanzanie.

18. M. BOUATTOURA (Algérie) dit que la délégation algérienne se réjouit que l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies ait été créé et ait à sa tête un excellent Directeur général. Elle constate avec satisfaction que la résolution 1934 (XVIII) de l'Assemblée générale, sur laquelle le Secrétaire général s'est fondé pour prendre les mesures nécessaires à la création de cet Institut, a été appliquée efficacement et dans les délais fixés. Les deux objectifs fondamentaux de l'Institut — le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique et social — ne peuvent que recevoir l'assentiment de tout Etat Membre de l'ONU. L'une des deux tâches assignées à l'Institut — l'exécution de travaux de recherche au bénéfice de l'ONU — est incontestablement valable, mais les pays en voie de développement considèrent que l'autre — la formation de personnel provenant de pays en voie de développement — a une grande importance si l'on songe aux besoins de ces pays en matière d'éducation. Il reste évidemment à résoudre le problème de la coordination, notamment avec les instituts régionaux des Nations Unies ; mais la délégation algérienne ne doute pas que le Directeur général et le Conseil d'administration trouveront un moyen d'établir une collaboration féconde avec tous les organismes intéressés.

19. La délégation de l'Algérie présente, conjointement avec les délégations de l'Equateur et de l'Irak, un projet de résolution sur la question qui fait l'objet du présent débat (E/L.1086).

20. M. MORA BOWEN (Equateur) dit que la délégation de l'Equateur approuve dans l'ensemble le contenu du rapport présenté par le Secrétaire général. Avec cet Institut de formation et de recherche, les Nations Unies disposent d'une arme de plus dans la lutte qu'elles mènent pour combler l'écart qui sépare les pays déve-

loppés des pays en voie de développement. Grâce à ses activités en matière de recherche et de formation, l'Institut contribuera à assurer une meilleure utilisation des ressources humaines.

21. Le Conseil d'administration et le Directeur général de l'Institut ont été nommés. Grâce au don généreux de 450 000 dollars de la Fondation Rockefeller, l'Institut fonctionne déjà en tant qu'organisme autonome. Les appels de fonds ont été entendus et ont permis de réunir des contributions qui atteignent actuellement plus de 3 millions de dollars. Le Gouvernement équatorien a autorisé le versement d'une contribution de 30 000 dollars, comme le représentant personnel du Secrétaire général en a été informé lors de son passage à Quito.

22. Il va sans dire que le développement doit rester l'une des préoccupations essentielles de tous les organes des Nations Unies. Toutefois, pour mesurer le chemin parcouru, il ne faut pas se placer sur le plan théorique, mais il faut partir des résultats effectivement obtenus. L'Institut doit donc être chargé de tâches de portée pratique, liées au processus de développement et axées, en particulier, sur les problèmes des pays en voie de développement. En même temps, il devra donner des directives aux autres organes des Nations Unies pour les aider à s'acquitter du rôle qui leur incombe en propre dans le domaine de la formation et de la recherche technique.

23. Personnellement, M. Mora Bowen pense que les quatre problèmes principaux des pays en voie de développement concernent la santé, l'alimentation, l'industrialisation et l'éducation. Trois autres grands problèmes sont communs à tous les pays : l'exode des populations rurales vers les villes, avec toutes les conséquences qu'il entraîne, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

24. M. Mora Bowen dit, en terminant, qu'il appuie les vues exprimées par le représentant de l'Algérie.

25. M. D'ARBOUSSIER (Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies) fait remarquer que le rapport intérimaire du Secrétaire général et l'exposé qu'il a fait lui-même pour présenter ce rapport ne pouvaient être qu'incomplets, notamment en ce qui concerne le premier programme de travail de l'Institut. L'élaboration de ce programme est l'un de ses grands soucis et c'est précisément en raison de la difficulté de cette tâche qu'il a décidé de s'assurer les conseils d'un groupe de consultants de grande expérience. Comme il l'a déjà dit, ce groupe doit se réunir pendant la semaine qui vient et il espère que ses débats aboutiront à l'établissement d'un programme de travail. M. d'Arboussier ne craint pas manquer de courtoisie envers le groupe de consultants ou le Conseil d'administration en disant qu'il partage certaines des inquiétudes exprimées par les membres du Conseil économique et social.

26. Pour le moment, M. d'Arboussier pense que le programme de formation de l'Institut devrait avoir un double aspect : il s'agirait, d'une part, de préparer des jeunes gens des pays en voie de développement à la fonction publique internationale et, d'autre part, de compléter la formation de fonctionnaires internationaux occupant

déjà des postes de responsabilité. Il existe déjà des programmes de formation du premier type dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. M. d'Arboussier se propose d'examiner, avec les responsables de ces programmes, la manière de les coordonner avec les travaux futurs de l'Institut. En ce qui concerne le second type de formation, le Directeur général du Fonds spécial et le Président-Directeur du BAT ont déjà demandé à M. d'Arboussier s'il serait possible d'organiser un cours de quatre à cinq mois à l'intention des représentants résidents adjoints. Ce cours aurait un intérêt, tant pour les Nations Unies que pour les pays bénéficiaires de l'assistance technique.

27. Des discussions ont déjà eu lieu, au niveau du Secrétariat, à propos des travaux de recherche de l'Institut. Comme chacun le sait, les divers services du Secrétariat procèdent déjà à de nombreux travaux de recherche et il faudra veiller à éviter tout double emploi. On constatera peut-être qu'il est inutile d'entreprendre de nouveaux travaux très poussés, et qu'il suffira que l'Institut complète, par un programme modeste, le travail dont s'est déjà chargé le Secrétariat. On pourrait, sans plus attendre, présenter au Conseil d'administration une liste provisoire des travaux que l'Institut pourrait utilement entreprendre afin qu'il fixe les priorités en accord avec le Secrétaire général. M. d'Arboussier pense qu'il sera en mesure, d'ici le mois de septembre 1965, de faire savoir au Conseil où en est l'établissement du programme de travail. Ce sont là ses idées personnelles. Il doit encore connaître les vues du groupe de consultants, et ce n'est ni de lui, ni du groupe que dépend la décision finale.

28. Pour ce qui est du problème financier, il est permis d'être optimiste si l'on songe que, outre les 3 millions de dollars déjà versés ou annoncés au titre du budget de 10 millions de dollars actuellement prévu, les contributions promises pour le reste de la période quinquennale atteignent déjà environ 3 millions de dollars, si bien qu'on peut tabler sur un total de 6 millions de dollars. En outre, si les gouvernements donnent suite aux intentions dont ils ont fait part au Secrétaire général ou au Directeur général de l'Institut, il s'ajoutera à ce total environ 1 million de dollars. M. d'Arboussier reconnaît, avec le représentant du Royaume-Uni, que la diversité des sources de financement de l'Institut contribuera à en relever le prestige.

29. Les gouvernements ne sont pas représentés à l'Institut en tant que tels, car les membres du Conseil d'administration y siègent à titre personnel. C'est là un trait caractéristique de l'Institut. Pour sa part, M. d'Arboussier ne voit aucun inconvénient à ce que plusieurs membres du Conseil d'administration appartiennent à des pays qui n'ont pas encore versé de contribution à l'Institut. Ce qui importe, c'est que des personnalités éminentes veuillent travailler ensemble pour assurer le succès de l'Institut.

30. L'Institut s'efforce de ménager un équilibre entre ses ressources et son programme. Il eût été dangereux qu'il se fixe un programme ambitieux qui l'aurait obligé à fermer ses portes au bout de quelques mois, faute d'argent. C'est pour cette raison, par exemple, que six personnes seulement ont été recrutées pendant les quatre

premiers mois. M. d'Arboussier n'entend nullement faire de l'Institut une vaste organisation; il préférerait qu'il reste une entreprise modeste, dotée d'un personnel hautement qualifié et dévoué à sa tâche.

Organisation des travaux

(reprise des débats de la 1366^e séance)

31. Le PRÉSIDENT dit qu'il a cru comprendre, lorsque l'ordre du jour de la session a été discuté à la 1364^e séance, que les membres étaient d'accord pour ne pas aborder l'examen du point 10 (Rapport du Conseil du commerce et du développement) à la session en cours, conformément à la suggestion du représentant de la République-Unie de Tanzanie. Il présume donc que le

Conseil entend examiner le rapport du Conseil du commerce et du développement à la reprise de sa trente-neuvième session, avant que l'Assemblée générale en soit saisi.

Il en est ainsi décidé.

32. Le PRÉSIDENT propose de renvoyer aussi à la reprise de la trente-neuvième session du Conseil l'examen du point 38 de l'ordre du jour (Programme de travail de base du Conseil pour 1966 et examen de l'ordre du jour provisoire de la quarantième session).

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 20.